

## **ETATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE**

Complément proposé par le Secours Catholique de l'Oise suite à la consultation du 17 novembre 2021 au SPIP de l'Oise à Beauvais.

Le Secours Catholique est un généraliste de la solidarité. Il est susceptible d'aider toute personne quelles que soient son origine, ses convictions, sa nationalité ou la régularité de sa situation. Le Secours Catholique est lié à l'administration pénitentiaire par une convention nationale régulièrement évaluée depuis 2004. Cette convention peut se décliner en conventions régionales, départementales et locales avec les établissements.

Le Secours Catholique peut agir en milieu fermé comme en milieu ouvert en s'appuyant sur son large réseau d'équipes locales.

Consultés à l'occasion de la première phase, nous souhaitons compléter notre apport. Nous souhaitons être une force de proposition loyale et positive.

Nous sommes particulièrement attachés à la participation des personnes détenues et placées sous main de justice en milieu ouvert comme étant de bonnes expertes de ce qu'elles vivent – et à ce titre nous nous réjouissons que le questionnaire soit distribué aux personnes détenues au cours de la 1<sup>ère</sup> phase de consultation et que des propositions de participation à des consultations collectives leur aient été proposées. Leur présence nous semble également légitime lors des phases suivantes d'expertise et de convergence.

### **Intégrer la diversité des états des lieux que les pouvoirs publics et les acteurs prison-justice ont déjà réalisés**

Repartir des conclusions de la conférence de consensus de 2013 qui avait véritablement fédéré des acteurs Prison-Justice pourtant très différents dans leurs approches et dans leurs missions.

Synthétiser les différents états des lieux/constats/propositions/déjà constitués par les partenaires de la société civile (associations, aumôneries, syndicats).

### **Réduire la population carcérale**

C'est politiquement possible puisqu'au cours du 1<sup>er</sup> confinement, les moyens ont été pris pour la limiter drastiquement, sans que l'opinion publique ne s'en émeuve, ni qu'il s'en suive une flambée de délinquance.

Ceci permettra aux personnels de pouvoir enfin faire leur travail dans de meilleures conditions, sans les contraintes liées à la surpopulation.

Augmenter les capacités de mise en place des alternatives à l'enfermement et d'accompagnement des personnes.

Dans le cadre du partenariat avec les SPIP, comme cela vient d'être mis en place dans l'Oise, notre réseau Secours Catholique peut accompagner notamment des personnes dans un parcours vers la libération pour favoriser leur réinsertion mais aussi des personnes en milieu ouvert en alternative ou aménagement de peine. Ces formes d'accompagnement ont un coût économique moindre et une efficacité démontrée en matière de lutte contre la récidive, tout en évitant les effets désocialisant et paupérisant liés à l'incarcération.

Nous sommes habilités nationalement pour l'accueil de personnes condamnées au TIG.

### **Garantir un niveau de vie digne en détention**

Il est clair que bon nombre de personnes détenues souhaitent par le travail pouvoir subvenir à leurs besoins, à ceux de leur famille et pour préparer leur avenir ; un travail mieux rémunéré et apportant savoir-faire et compétences attendus par les entreprises à l'extérieur.

Nous demandons que l'aide aux personnes sans ressource suffisante soit portée de 20 à 50 € et la refonte du système des cantines avec des tarifs adaptés pour les plus pauvres, ainsi que pour le téléphone (notamment pour ceux dont la famille est à l'étranger).

### **Faciliter l'accès au droit commun des personnes sortant de prison**

Développer les points d'accès au droit en détention.

Faciliter avec les préfetures la confection en détention de la Carte Nationale d'Identité

Instruire le plus possible en amont de la libération les dossiers administratifs concernant les demandes d'allocations et de revenus, la couverture santé...

### **Garantir un accès au numérique encadré en détention**

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement de l'accès à l'informatique et à Internet dans l'ensemble des établissements pénitentiaires, à destination des personnes détenues et des personnels intervenant en détention.

Répondre par ce biais aux enjeux de lutte contre la fracture numérique et permettre l'accès au droit de tous à l'heure de la dématérialisation des services publics, le renforcement du maintien des liens familiaux et le développement de l'emploi et de la formation dans des métiers d'avenir.

### **Redonner du sens à la peine**

Par manque de temps, les peines sont souvent insuffisamment expliquées au condamné qui par conséquent n'intègre pas la pédagogie de la sanction.

Impulser des espaces interdisciplinaires de partage sur les différents angles du sens de la peine.

Préparer la réinsertion sociale des personnes à la sortie de détention en mobilisant un accompagnement social global tout au long de la peine, afin de lutter contre les ruptures de parcours.

Renforcer les moyens d'intervention des SPIP afin de garantir un accompagnement renforcé adapté aux personnes détenues durant toute la période d'exécution de la peine.

Garantir un cadre de co-construction du parcours de réinsertion rassemblant la personne détenue, le SPIP et les intervenants publics et associatifs, afin d'élaborer avec les personnes un parcours de réinsertion cohérent, tenant compte des aspirations, des besoins et du projet de ces dernières.

Eduquer les victimes afin d'avoir une justice qui répare plutôt qu'une justice qui venge.

## **Changer le regard de la société civile en l'informant sur la réalité de la prison**

Organiser des visites citoyennes pour sortir de la vision erronée qu'à l'opinion publique sur les prisons. Ces visites pourront aussi être proposées aux administrations autres que celle de la Justice dont les personnes placées sous-main de justice sont les usagers.

Communiquer non par des plaquettes internes mais dans les médias grand public sur l'utilité des alternatives à l'incarcération pour les « petits délits » afin de mieux prévenir la récidive, et la nécessité pour les acteurs locaux de s'impliquer dans l'accompagnement des personnes en milieu ouvert.

## **Communiquer sur les expériences positives**

L'administration le fait déjà (par exemple avec la médiation animale), mais des actions en détention contribuant à la responsabilisation, aux apprentissages et répondant aux enjeux écologiques pourraient être mises en œuvre par les associations (procurant un sentiment d'utilité sociale chez les personnes placées sous main de justice )

Mettre en chantier l'application de nouvelles Règles Pénitentiaires Européennes (RPE) car elles sont loin d'être toutes intégrées dans le droit positif. En tant que Caritas France, le Secours Catholique est moteur d'une campagne pour l'auto-détermination des personnes placées sous main de justice s'appuyant sur les expériences d'autres Caritas d'Europe dans le domaine de la justice s'inspirant des RPE.

HB  
Hélène BERNARD  
Déléguée

